



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 74809

Texte de la question

M. François-Xavier Villain appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'avenir de la TVA à 5,5 % appliquée aux travaux d'entretien et de rénovation des logements construits depuis plus de deux ans. En effet, l'application d'une TVA à taux réduit a été autorisée par la directive communautaire du 22 octobre 1999, à titre expérimental, et l'article 5 de la loi de finances pour 2000 a permis son application. Or, cette mesure doit s'achever le 31 décembre 2005. Ce dispositif, qui ne souffre d'aucune contestation tant auprès des professionnels du bâtiment que des particuliers, s'est de surcroît révélé particulièrement positif en terme de création d'emplois. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer les intentions du Gouvernement sur les perspectives de pérennisation de cette mesure fiscale.

Texte de la réponse

La directive communautaire n° 1999/85/CE du 22 octobre 1999 a autorisé les États membres à appliquer, à titre expérimental pour une durée de trois ans prorogée depuis jusqu'au 31 décembre 2005, un taux réduit de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à certains services à forte intensité de main-d'oeuvre. Les effets globalement bénéfiques de cette expérience, qui permet à la France d'appliquer le taux réduit de la TVA, notamment aux travaux portant sur les logements achevés depuis plus de deux ans, ont été établis. Dans le cadre des négociations relatives à la proposition de directive de la commission du 23 juillet 2003 sur le champ d'application des taux réduits, l'une des priorités du Gouvernement est donc d'obtenir la pérennisation des dispositions relatives aux services à forte intensité de main-d'oeuvre, dont les travaux de rénovation et de réparation dans les logements et les services d'aide à la personne. Le Gouvernement est fortement mobilisé sur le sujet, qui nécessite l'unanimité des 25 États membres de l'Union européenne, et informera la représentation nationale de l'avancement des négociations.

Données clés

Auteur : [M. François-Xavier Villain](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74809

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2005, page 9111

Réponse publiée le : 1er novembre 2005, page 10199